

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 2 mai 2025

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt cinq et le deux du mois de mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 27 avril 2025 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert , MOUREY-PETIT Delphine, NICOLET Cédric, SCHNEITER Pascale.

Excusé : /

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Hubert JUSTE secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

CCLL - 15 avril 2025 (Serge MONNET)

Tourisme : Présentation du bilan 2023 du camping de la Roche d'Uilly (en délégation de service public). Le conseil a validé une augmentation de la taxe de séjour

Plan de mobilité : le conseil a arrêté le plan de mobilité simplifié et le schéma directeur cyclable élaborés avec le cabinet d'étude ITEM.

Le conseil valide la convention Pacte Territorial France Renov avec le département et la convention avec la Maison de l'Habitat du Doubs. Le conseil approuve les modifications proposées au règlement d'intervention de l'OPAH.

Économie : le conseil valide la convention SYDED pour l'extension du réseau d'électricité à la ZAE de l'Hopital du Grosbois. Le conseil valide la convention de partenariat Territoire d'Industrie. 3 aides à l'immobilier d'entreprise sont accordées : 4570 € pour la Table de Gustave (Ornans) , 5000 € pour le Gîte de la Truite d'Or (Lods), 4 150 € pour le camping le Chanet (Ornans)

Finance : Le conseil a validé les attributions de compensation provisoires (inchangées : + 1990 € pour Amondans). Le conseil autorise la cession de véhicules de la CCLL. Le conseil valide la cession gratuite d'une partie d'une parcelle sur laquelle se trouve le collège de Quingey au département.

Socio-culturel : La convention Famille Rurales / Actions jeunes est renouvelée.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Les poteaux électriques qui avaient été doublés par un poteau plus gros lors du déploiement de la fibre ont enfin été déposés.

Le poteau d'éclairage public en bois qui était cassé dans la rue de la Fontaine des Sages doit être remis en place dans les prochains jours.

RÉNOVATION DE LA TOITURE DE LA DISTILLERIE

L'entreprise Aurélien Barbier à qui avait été confiés les travaux de rénovation de la toiture de l'ancienne distillerie (garage des logements presbytère) n'ayant jamais effectué ces travaux malgré plusieurs mises en demeure, une nouvelle entreprise a été sollicitée.

Le conseil municipal valide le devis présenté d'un montant de 8617 € TTC et décide de confier les travaux de rénovation de la toiture de la distillerie à l'entreprise LANGUILLE à Malans.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES CHEMINS

L'ONF a demandé que des travaux de mise au gabarit de 3 tronçons de pistes forestières sur un total de 900 mètres linéaires soient réalisés afin de permettre le passage de l'abatteuse pour les coupes prévues cette année.

Les recettes de l'exploitation forestière permettront de prendre en charge ces travaux.

Un devis a également été demandé pour l'entretien des chemins ruraux (bouchage des trous et fissures avec une émulsion) ainsi que le curage de fossés.

Le conseil municipal valide la proposition de l'entreprise Thiébaud Aurélien Travaux Publics d'un montant de 10130,56 € HT et décide de lui confier la réalisation de ces travaux.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

DEMANDE DE SUBVENTION FSL/FAAD

Comme chaque année le département sollicite les communes pour une subvention pour alimenter le Fond de Solidarité pour le Logement – Fond d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal renouvelle sa position de principe et ne souhaite pas se substituer aux contribuables en matière de dons, et décide de ne pas contribuer FSL et FAAD, laissant à chacun le choix de contribuer ou non aux diverses œuvres caritatives de son choix.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

Suite aux souhaits d'habitants du villages soutenus pas le comité des fêtes de restaurer la vierge aux buis, un devis de l'entreprise Rigoli pour le sablage du monument a été communiqué à la mairie. Le conseil municipal de se prononcer sur cette opération lors du prochain conseil municipal lorsque l'ensemble des devis et travaux à réaliser seront connus.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 6 juin.